

DEMANDE DE SUBVENTION MUNICIPALE

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022 ASSOCIATIONS SPORTIVES

Dépôt des dossiers jusqu'au 17/12/2021

Demande nouvelle	Renouvellement
Nom de l'Association :	
A - FONCTIONNEMENT	Montant demandé : Sur un budget total de :

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

NOM DE L'ASS	SOCIATION:						
Adresse :							
	Ville :						
			Téléphone 2 : Télécopie :				
OBJET DE L'A	SSOCIATION:						
Nom:	harge du dossiei	Fonction au sein	du Club :				
		OMPOSITION D					
	Nom	Prénom	Adress	e Téléph	one Mail		
Président							
Vice-Président							
Secrétaire Général							
Trésorier							
Personne référente							
		RENSEIGNEN	IENTS DIV	/ERS			
N° SIRE	ET (obligatoire). :						
Expert-Compta	ble missionné: C	oui No	ON				
Commissaire a	ux Comptes mission	onné, inscrit auprès	d'une Cour d	Appel: OUI	NON		
Date de la dern	ière Assemblée G	énérale : / / _					
Fédération d'af	filiation :						
Nature juridique	e de l'association :	Loi 1901	Autre	(préciser)			
lispositions lég	jales et réglemen		Le non-resp	ect de ces règles	ans le respect des et des engagements		
Fait à		Le	.//		Signature		
(préciser le nom du	signataire et ses fonct	ions au sein de l'associa	ntion				



INFORMATIONS RELATIVES AUX SUBVENTIONS

SUBVENTION	Montant perçu en 2020	Montant voté en 2021	Montant demandé pour 2022
État	-		
Conseil Départemental			
Conseil Régional			
Métropole			
Ville de Salon-de-Provence	État Conseil Départemental Conseil Régional Métropole le de Salon-de-Provence a structure bénéficie-t-elle de contributions en nature de la part de collectivités locales ? oul, indiquez la collectivité et la valeur estimative : INFORMATIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES Nombre de salariés : Nombre de bénévoles :		
			ollectivités locales ?
INFORMAT	IONS RELATIVES AU	JX RESSOURCES H	<u>UMAINES</u>
		Nombre de béné	evoles :
Types de contrats .			
INFORMA	TIONS RELATIVES A	AUX CHARGES ASS	<u>IMILÉES</u>
Auto-entrepreneurs : C	Oui Non	Autres prestatair	res * : Oui Non
* Types de contrats :			
NB : Pour un projet sp ou à la place un dossi	- '	ion doit remplir en _l	olus de ce dossier



INFORMATIONS RELATIVES AUX ADHÉRENTS 2021/2022

(à la date de dépôt de dossier)

Nombre de licenciés :	<u>Dont Salonais</u> :	
Nombre de licenciés de moins de 18 ans (en début de saison :	
Cotisations annuelles :		

<u>DÉTAIL DES CRITÈRES POUR ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT</u>

"Dans le cadre de l'application de l'article 5 du règlement municipal d'attribution des subventions, ces données seront communiquées à l'Office municipal des sports."

L'intégralité des chiffres et données font référence à l'année sportive écoulée.

A/ EFFECTIFS (31% du total) :

Il s'agit de l'effectif possédant une licence de votre fédération (tous âges, tout type de pratique, dirigeants, éducateurs ...).

Joindre le dernier état fédéral faute de quoi le nombre ci-dessous ne sera pas validé.

Au minimum, cet état doit comporter le nom, prénom, N° licence, sexe et catégorie (ou âge) de chaque licencié

→ Méthode de calcul de la part de subvention :

DG * 12% * (Nb licenciés club * coeff pondérateur)

Somme des (licenciés des clubs * coeff pondérateur)

Nota : le coefficient pondérateur dépend de la «pénétration» du sport à Salon en comparaison de sa «pénétration» en France. Si la pénétration à Salon est supérieure à la moyenne française, le coefficient sera supérieur à «1». il sera < 1 dans le cas contraire. Ce coefficient permet de mesurer la vitalité de l'association salonaise

→ Méthode de calcul de la part de subvention :

DG * 19% * Nb licenciés club

Somme des (licenciés des clubs)

B/ ANIMATION (5%du total):

1- Implication du club dans l'animation communale

MANIFESTATIONS	OUI	NON
Bourse Municipale au Permis (0,5 points)		
Évolution des rythmes scolaires (0,5 points)		
Journée du sang des sportifs (0,5 points)		
Participation aux travaux de l'OMS (0,5 points)		
Téléthon (0,5 points)		
Participation dispositif santé (0,5 points)		
Animation quartiers prioritaires (0,5 points)		
Pratique du sport handicap (0,5 points)		
Intervention dans les écoles (hors péri scolaire municipal) (0,5 points)		
Développement de la pratique féminine (0,5 points)		
Autres manifestations (lister ci-après) :		



→ Méthode de calcul de la part	de subvention :
	DG * 5% * (Nb « oui » du club)
_	Somme (« oui » de tous les clubs)
C/ FORMATION (2% du tot	al) :
1- Avez-vous, la saison de municipal) ? :	rnière, envoyé des entraîneurs en stage de formation (hors personnel
Liste des personnes formées :	
JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES POL	R LES BE - BPEGEPS
Ne pas fournir les justificatifs pour les c	liplômes fédéraux
2. Avez veus la seisen de	umière apprové des jugges et ambitues afficials en etage fédéval 2 .
2- Avez-vous, la saison de	ernière, envoyé des juges et arbitres officiels en stage fédéral ? :
	OUI NON
Liste des personnes formées :	
JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES POL	IR LES ARRITRES EN FORMATION
JOSTII JOATII 3 OBLIOATOINEST OC	IX LEG ANDITIVES ENT ONWATION
→ Méthode de calcul de la part	de subvention :
	DG * 2% * (Nb « oui » du club)
	Somme (« oui » de tous les clubs)



	<u>D/ ENCADREMENT (13% du total)</u> : (joindre les justificatifs)
	1- Nombre d'éducateurs-entraîneurs titulaires de brevets fédéraux :
→	Méthode de calcul de la part de subvention : DG * 2,5% * (Nb éducateurs du club)
	Somme (éducateurs de tous les clubs)
	2- Nombre et identité des entraîneurs titulaires d'un Brevet Professionnel reconnu au Répertoire National des Certifications Professionnelles (DE, BE, licence,) :
7	► Méthode de calcul de la part de subvention : DG * 4,5% * (Nb entraîneurs du club)
	somme (entraîneurs de tous les clubs)
	3- Employés payés par le club : Prestations salariales payées par le club lors de la dernière saison Autres charges assimilées Total des prestations salariales et assimilées lors de la dernière saison
→	Méthode de calcul de la part de subvention :
	DG * 6% * (Prestations salariales et assimilées) Somme (Prestations salariales et assimilées payées par tous les clubs)
	4- Salariés mis à disposition par la Mairie
	- Nombre de personnes mises à disposition :
	- Nombre d'heures total de mise à disposition :
→	à titre d'information uniquement
	E/ NIVEAU DE PRATIQUE (25% du total) : 1- Sports Collectifs :
	- Nombre d'équipes de niveau départemental :
	- Nombre d'équipes de niveau régional :
	- Nombre d'équipes de niveau national :
	- Équipe de niveau international :
	2- Sports individuels :
	- Nombre de compétiteurs au niveau départemental :
	- Nombre de compétiteurs au niveau régional :
	- Nombre de compétiteurs au niveau national :
1.5	Nombre de compétiteurs au niveau international :



→ Méthode de calcul de la part de subvention :

Chaque équipe ou compétiteur reçoit un certain nombre de points en fonction de son niveau de compétition suivant le tableau ci-dessous. Le total des points du club est pondéré en fonction d'un coefficient dépendant du type de sport (chaque sport est classé en fonction du nombre de clubs le pratiquant en France), et du nombre de personnes par équipe. Plus le nombre de clubs du sport considéré est important et plus il y a de joueurs sur le terrain pour ce sport, plus la valeur du coefficient est grande.

Sports collectifs (par équipe engagée)		Sports individuels (par compétiteur engagé)					
départemental	régional	national	International	départemental	régional	national	International
50	100	150	200	5	10	15	20

DG * 25% * (Nb points club * coeff pondérateur)	
Somme des (points des clubs * coeff pondérateur)	

F/ Participation direc	cte aux FRAIS de FONCTIONNEMENT (24)	% du total)
1- Transport et dépla dans le dernier bilar	acements : indiquer le montant total (en e n approuvé :	uro) de ce poste tel qu'inscri
→ Méthode de calcul de l	la part de subvention :	
	DG * 15% * montant des frais de déplacem	nent du club
-	Somme (montant des frais de déplacement t	ous les clubs)
	ent et d'arbitrage : indiquer le montant tot ernier bilan approuvé :	tal (en euro) de ce poste tel
→ Méthode de calcul de l	la part de subvention :	
	DG * 5% * montant des frais payés par	le club
	Somme (montant des frais payés par tous	s les clubs)
3- Frais d'achat de n bilan approuvé :	natériel de FONCTIONNEMENT (en euro) t	tel qu'inscrit dans le dernier
→Méthode de calcul de l	la part de subvention :	
	DG * 4% * montant des frais payés par	le club
	Somme (montant des frais payés par tous	s les clubs)



BUDGET 2021 ET PRÉVISIONNEL 2022

CHARGES	Budget 2021	Prévision 2022		PRODUITS	Budget 2021	Pr
Charges directes d'exploitation				Produits directs d'exploitation		
60 Achats	•		70 1	Produits des activités		
! Achats de matières premières (boissons, etc)				Recettes diverses (lotos, tombolas, repas)		
! Achat de prestations de service				Autres recettes d'activités		
! Achats de matériel			<u>'</u>			•
! Eau - Gaz - Électricité			74	Subventions d'exploitation		
! Fournitures			É	tat		
	1		F	Ministère des Sports et CNDS	Τ	
61 Services extérieurs				L'agence de services et de paiement		T
! Organisations sous-traitées				(ex-CNASEA - Emplois aidés) Autres ministères	<u> </u>	
			▎┖		1	1
` ' ' '			C	ollectivités territoriales		
-			1 -	Conseil Régional	Τ	1
Charges directes d'exploitation 60 Achats Achats de matières premières (boissons, etc) Achat de prestations de service Achats de matériel Eau - Gaz - Électricité Fournitures 61 Services extérieurs Organisations sous-traitées Locations (matériel et équipements) Charges locatives Entretien et réparations Primes d'assurances Frais de colloques et conférences 62 Autres services extérieurs Honoraires (comptables ou autres) Annonces et insertions publicitaires Publications (affiches, programmes) Frais de déplacement Frais de missions et de représentation Frais divers 63 Impôts, taxes et versements assimilés Autres impôts, taxes et versements assimilés Charges de personnel Salaires Charges de sécurité sociale et de prévoyance Autres frais de personnel Droits d'auteur (SACEM)		1 -	Conseil Départemental		\vdash	
			1 -	Commune	1	\vdash
i i rais de conoques et conterences			1 -	Intercommunalité		
62 Autres corvises extérieurs			Ľ	interconnunante	1	
			}			
			1 -	rganismes sociaux	Т	г
•			ĻĽ	Participation de la Fédération		
			ļ			
•				Autres produits de gestion courante	1	_
! Frais de missions et de représentation			↓ Ľ	Dons manuels		
! Frais postaux et frais de télécommunications			<u> </u>	Cotisations des adhérents		_
! Frais divers			ļ Ľ	Produits de gestion courante		
63 Impôts, taxes et versements assimilés			1			
! Autres impôts, taxes et versements assimilés			1			
64 Charges de personnel		T	1			
! Salaires			1			
! Charges de sécurité sociale et de prévoyance						
! Autres frais de personnel						
65 Autres charges de gestion courante						
! Droits d'auteur (SACEM)						
! Autres frais de gestion courante						
66 Charges financières						
66 Charges financières ! Intérêts des emprunts	Π					
! Intérêts des emprunts						
! Intérêts des emprunts						

N.B: <u>Les « Subventions de fonctionnement »</u> sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement pour les activités quotidiennes ou régulières de l'association en direction de ses usagers et/ou de ses adhérents, et pour les manifestations internes à l'association



DOCUMENTS À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT À VOTRE DOSSIER

Pour bénéficier d'une subvention, vous devez disposer d'un numéro SIRET. Si vous n'en avez pas, il vous faut le demander à la direction régional de l'INSEE par courrier. Cette démarche est gratuite. (Annuaire des directions régionales sur http://www.insee.fr)



Pour que votre demande soit enregistrée le dossier doit être remis **COMPLET** accompagné :

Dans tous les cas :

- Relevé d'Identité Bancaire ou Postal
- Procès Verbal de la dernière Assemblée Générale + Bilan financier détaillé
- Annexe : si demande de subvention de Projet



Les structures dont le montant total des subventions publiques perçues en 2020 dépassent 153 000€ doivent impérativement fournir un bilan certifié par un commissaire aux comptes

Renouvellement:

Vous devez signaler, lors du dépôt de votre demande de subvention, tout changement au sein de votre association (adresse, conseil d'administration, etc...)

Demande nouvelle:

- extrait du journal officiel mentionnant la création de la structure ou la modification de la structure
- Statuts
- Procès verbal de l'assemblée générale relative à l'élection des membres du bureau



Tous les documents sont à remettre :

Soit par courrier à la Maison de la Vie Associative – 55 rue André-Marie Ampère – 13300 Salon-de-Provence

Soit par mail à l'adresse : dossiersubvention@salon-de-provence.org Soit par dépôt à l'accueil de la Maison de la Vie Associative

Impérativement avant le 17 décembre 2021

Aucun accusé de réception ne sera délivré sur place mais adressé par courrier après vérification du caractère complet du dossier.

Information importante:

Si votre activité nécessite le versement d'un acompte sur la subvention demandée, merci d'adresser un courrier circonstancié justifiant cette nécessité lors de votre dépôt de demande de subvention.

